

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les Canadiens, en vertu de l'offre faite recevront des bénéfices correspondant à leurs investissements, s'il y a des bénéfices à retirer. Nous serions partenaires à 50 p. 100 dans le projet, et s'il y a des profits à faire, nous ferons 50 p. 100 des profits sans tenir compte des taxes des royautés et de certaines autres sommes qui seront payées par les partenaires privés dans ce projet en particulier.

L'honorable chef du Nouveau parti démocratique croit que l'offre faite par les deux gouvernements est trop généreuse. Si pour quelque raison que ce soit les participants au consortium cet après-midi annonçaient qu'ils ne procèdent pas eu égard au projet, je suis certain qu'il se lèvera pour déclarer qu'il est terrible que nous n'ayons pas fait une offre assez généreuse à ces gens-là.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ANNONCE AU SUJET DE LA RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PÊCHEURS

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et découle de l'annonce faite dans le budget de novembre dernier par le ministre des Finances au sujet de la retenue obligatoire à la source de l'impôt sur le revenu des pêcheurs. Le gouvernement envisage-t-il encore d'appliquer cette mesure et quand fera-t-il savoir aux pêcheurs le pourcentage qu'il prélèvera sur leurs revenus provenant de la pêche?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Tout d'abord, il n'y a pas de retenue à la source en 1982. Le ministère n'a émis aucune directive en ce sens, car nous n'aurons pas de pouvoir juridique nous y autorisant tant que la loi n'aura pas été modifiée.

● (1130)

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Allan MacEachen n'en croit rien.

M. Rompkey: Le ministre des Finances, de manière fort avisée et fort sage, madame le Président, a acquiescé à la demande que d'autres députés et moi-même lui avions présentée, de concert avec les pêcheurs et au moins un syndicat de pêcheurs, en vue de nous conférer le pouvoir juridique de retenir à la source l'impôt des pêcheurs. Il appartient à mon ministère de déterminer comment il exercera ce pouvoir, et nous sommes en voie de décider de la façon de procéder.

J'ajoute que mercredi matin, le caucus libéral de l'Atlantique a discuté à fond de la question, que des propositions éminemment raisonnables ont été présentées, propositions que nous examinons à l'heure actuelle, et que mon ministère annoncera sous peu comment nous comptons appliquer la loi après 1982. Je puis assurer au député et aux pêcheurs qu'elle sera appliquée de façon à favoriser les intérêts bien compris des pêcheurs.

M. Gass: Madame le Président, je suis fort aise d'apprendre qu'elle ne sera pas appliquée en 1982. Toutefois, je voudrais

savoir si elle s'applique aux pêcheurs de la côte ouest ainsi qu'aux pêcheurs d'eau douce.

LA PERCEPTION DES ARRIÉRÉS D'IMPÔT DES PÊCHEURS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, un pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard qui est propriétaire de son bateau et emploie un aide verse 20 p. 100 de la valeur de ses prises à son aide. Les pêcheurs qui ont des arriérés d'impôt se voient retenir à la source 25 p. 100 du revenu de leurs prises cette année pour payer ces arriérés d'impôt. Si le gouvernement décidait d'exiger cette retenue d'impôt à la source de 20 p. 100, il forcerait donc les pêcheurs à abandonner leurs activités; cela ne fait aucun doute pour moi. Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré à maintes reprises qu'il y avait trop de pêcheurs. On peut donc se demander si le gouvernement n'a pas pour politique de les forcer à se retirer des affaires sous prétexte qu'ils sont trop nombreux.

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, c'est grâce aux mesures prises par notre gouvernement, et particulièrement par le ministre des Pêches et des Océans, que les pêcheurs se trouvent . . .

M. Epp: Dans le pétrin.

M. Rompkey: . . . aujourd'hui dans une bien meilleure situation de telle sorte qu'ils leur est devenu possible de présenter des suggestions et des recommandations comme celle-ci, et que nous pouvons modifier la loi dans leur intérêt. Je pense avoir déjà répondu à une partie de cette question; cette disposition s'appliquera à tous les pêcheurs de tout le pays lorsqu'on aura apporté une modification à la loi et qu'on l'aura mise en vigueur.

Je le répète, mon ministère n'a donné aucune directive en ce sens pour 1982. Lorsque la loi aura été modifiée, mon ministère appliquera cette nouvelle disposition dans l'intérêt bien compris des pêcheurs.

* * *

LES PIPE-LINES

L'AVENIR DU GAZODUC DE L'ALASKA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, il n'a pu donner de réponses satisfaisantes au sujet du gazoduc de l'Alaska, je lui donnerai donc l'occasion de faire un peu mieux aujourd'hui.

Le ministre sait que les députés de ce côté-ci s'inquiètent du fait que 250,000 années-hommes de travail seront perdues si ce projet n'est pas mis en œuvre. Nous perdons des milliers d'emplois et des milliards de dollars en retombées d'un bout à l'autre du pays. J'aimerais qu'il me dise quand le projet débutera. S'il ne peut répondre à cette question, quelles mesures le gouvernement projette-t-il de prendre si les Américains ne respectent pas le marché? Le commissaire du gazoduc et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont fait des menaces voilées. Le gouvernement songe-t-il à refuser l'autorisation de construire un gazoduc en territoire canadien qui aurait un effet contraire à l'effet recherché? Menacent-ils de réduire les exportations canadiennes de gaz naturel?